

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

DÉLIBÉRATION n°2010 -093

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation : 02 décembre 2010	

L'an deux mille dix, le 09 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Pierre CLOT, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL

Représentés : Joaquin TORRES par Yves PICHON, Pierre TERRAES par Catherine LE BAS, Angèle ABBATTISTA par Michelle LAPRESA, Hervé POTHIER DENIS par Frédéric CALVO, Isabelle GULGLIELMO par Stéphanie COLPIN, Sophie FAUCON BIGUET par Mireille PERINEL, Florence LOMBARD par Jean Marc BRUEL, Maud BLANCHARD par André CONVERT

Absents : Christian GROS, Jérôme MAGNIN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Pierre CLOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : EDUCATION - Dispositif de Réussite Educative - Convention de Coordination de l'équipe pluridisciplinaire de soutien avec l'APASE

Mireille PERINEL rappelle que la coordination de l'équipe pluridisciplinaire de soutien du Dispositif de Réussite Educative est reconduite pour l'année scolaire 2010/2011.

Le dispositif de réussite éducative défini par la loi du 18 janvier 2005 et des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale et la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 prévoit l'accompagnement des familles et des enfants en fragilité. Une équipe de professionnels du domaine de l'éducation au sens large doit traiter ces situations et mettre en place des solutions adaptées à chaque situation. Cet accompagnement est complémentaire à l'ensemble des actions municipales définies dans le Dispositif de Réussite Educative.

Cette démarche est communale et a pour thématiques :

- La prévention du « non accrochage scolaire » ou du « décrochage scolaire »,
- L'épanouissement de l'enfant sur les différents temps de la journée, scolaire, périscolaire, extrascolaire et en famille,
- Le soutien à la fonction parentale.

La coordination, effectuée par l'APASE, s'effectue sur le territoire communal de Saint Martin le Vinoux qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Les subventions de l'Etat versées au titre du Dispositif de Réussite Educative seront destinées à assurer l'animation des cellules locales, les actions de prévention et leur évaluation.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de Coordination de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 décembre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER